

# Légales

# Appels d'offres

nice-matin  
Mercredi 20 janvier 2021

## AVIS RECTIFICATIF

### ERRATUM

Dans l'avis paru dans NICE MATIN LE 24 décembre 2020  
Enquête publique sur le projet d'autorisation de dragage d'entretien de la Rague  
sur les communes de Mandelieu-la-Napoule et de Theoule-sur-Mer.

Il fallait lire :

- Permanence de Mandelieu-la-Napoule: vendredi 15 janvier.
- Permanence de Theoule-sur-Mer: lundi 25 janvier.
- Permanence Port de la Rague: lundi 25 janvier.

Le reste est sans changement

## AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DU CANNET  
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### DEUXIEME AVIS

#### ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-0020 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune du Cannet n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet, du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 12 mars 2020, M. Léonard LOMBARDO, Ingénieur, cadre dirigeant d'EDF-GDF en retraite, comme commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :  
- Le Cannet, le 18 janvier 2021, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet  
- Le Cannet, le 20 janvier 2021, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet  
- Le Cannet, le 10 février 2021, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet  
- Le Cannet, le 19 février 2021, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet  
La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Service de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction départementale des territoires et de la mer, CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques, 147, boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles du service urbanisme de la mairie de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-lecannet>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit à monsieur le commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune du Cannet, Service Urbanisme, Mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet ou par email à l'adresse suivante : [ppri-lecannet@registredemat.fr](mailto:ppri-lecannet@registredemat.fr)

Accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, au service urbanisme de la mairie du Cannet, 24, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie du Cannet pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/dossiers-d-enquete-publique>

## AVIS D'APPELS



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA HLM ERILIA  
M. Frédéric LAVERGNE - Directeur  
Général - 72 bis rue Perrin Solliers BP  
13291 - 13291 Marseille - 06

Tel : 04.91.18.45.45

Référence acheteur :  
202100621120000/BO

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché de travaux dans le cadre de l'acquisition, amélioration en corps d'état séparés et en une seule tranche d'exécution d'un bâtiment en R+6 et 2 niveaux de sous-sol comprenant 54 logements collectifs localisés sis 87 bd Carnot - 06110 Le Cannet Rocheville

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Estimation

divisée en lots : oui

Lot N° 1 - travaux intérieurs

Lot N° 2 - Electricité

Lot N° 3 - Plomberie, VMC, chauffage

Lot N° 4 - Etanchéité

Lot N° 5 - Maçonnerie

Lot N° 6 - Ascenseur

Lot N° 7 - Désamiantage

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération

40% Valeur technique

60% Prix

Remise des offres : 15/02/21 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 15/01/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.erilia.fr>

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.  
Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. [www.francaisedesjeux.com](http://www.francaisedesjeux.com)

## AVIS D'ATTRIBUTION



### AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2020-22

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :  
AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : [mpubliques@atc.corsica](mailto:mpubliques@atc.corsica)

Activité(s) principale(s) : Tourisme

-Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'Agence du Tourisme de la Corse dans son marché de fourniture et de pose de la signalétique du GT 20.CPV principal : 7124100-0 (Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse) Numéro de référence du marché : MP 2020-22

3. Procédure : MAPA ouvert Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : Le 18 Décembre 2020

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 1

5-NOM DUTITULAIRE :

DDSR

M. Vincent DEFRAIN

11 RUE BEAUREGARD

25480 PIREY

6-MONTANT : 52 080,00 € TTC.

7- Durée : Par dérogation à l'article 13 du CCA6-PI, le point de départ du délai d'exécution n'est pas fixé à la date de notification du marché mais au commencement du marché. Le délai d'exécution de la tranche ferme est de : 12 mois. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle est de : 36 mois

8-LITIGES ET RECOURS :

Tribunal Administratif DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Inter-régional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L. 551.13 à L. 551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION :

Corse-Matin et Nice-Matin, [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com)



### AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2020-19

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :  
AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1 - Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : [mpubliques@atc.corsica](mailto:mpubliques@atc.corsica)

Activité(s) principale(s) : Tourisme

-Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Plan de Communication et de promotion transfrontalière du programme GRITACCESS

Lot n°1 : MARKETING - CPV principal : 7934000-9 (Services de publicité et de marketing).

Lot n°2 : CONTENUS - CPV principal : 92111260-2 (Production de vidéos d'information).

Numéro de référence du marché : MP 2020-19

3. Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande.

4. Procédure : MAPA ouvert Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

5. Date d'attribution du marché

: Le 16 décembre 2020

6. Nombre d'offres reçues : 2

7. Nom du titulaire :

Nell & Associés - 250 rue Saint Denis 75 002 Paris

6-MONTANT :

Lot 1 : 30 500,00 euros HT maximum pour le lot 1

Lot 2 : 80 000,00 euros HT maximum pour le lot 2

8. Durée : L'accord-cadre à une durée initiale de 1 an. Il est renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une période de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 24 mois.

9. Litiges et recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Inter-régional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L. 551.13 à L. 551.16 du code de justice administrative.

10- Support de publication : Petit-Bastias - Corse-Matin et Nice-Matin, [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com) et BOAMP/JOUE.

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS

[www.clic-legales.com](http://www.clic-legales.com)

MARCHÉS PUBLICS

[www.nicematinmarchespublics.com](http://www.nicematinmarchespublics.com)

AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)